

L'an deux mille quinze, le 08 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Yves ROHART, Maire.

PRÉSENTS : Jean-Yves ROHART, Sandra PAILLOT, René NAUDET, Monique GATOT, Pascal MISCHIERI, Frédéric ROBERT, Hélène ROBINET, Anthony DUMERSAT,

ABSENT EXCUSE : Laurent INISAN, Patrice DELAHAIGUE, Rafaël MAESTRO, Gladys CEAUX, Fabrice HASSE, Christelle CHAMPEAUX, Emmanuelle MARTRENCHARD,

Secrétaire de séance : Sandra PAILLOT

Délibération n° 29 /2015

Emprunt pour le financement des travaux du logement des écoles

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **58 000.00€** destiné à financer la réhabilitation du logement des écoles sur la commune de Saint germain du Salembre.

Cet emprunt aura une durée de **15 ans**.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en **quinze ans**, au moyen de **trimestrialités** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement **progressif** du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 2.21% l'an**.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **100.00€**.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt. En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Monsieur Jean-Yves ROHART, Maire de la commune de SAINT GERMAIN DU SALEMBRE, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

**Décision modificative N° 3/2015
Budget Communal**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer sur le budget communal de l'exercice 2015 les virements de crédits ci-après :

– Augmentation de crédits en fonctionnement
D-6068 : Autres matières et fournitures **40 000.00 €**
– Diminution de crédits en investissement
D-2181-16 : Bâtiments communaux **40 000.00 €**
DELIBERATION ADOPTEE PAR 12 VOIX POUR

**Décision modificative N° 4/2015
Budget Communal**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer sur le budget communal de l'exercice 2015 les virements de crédits ci-après :

– Augmentation de crédits en fonctionnement
R-722 : Immobilisations corporelles **40 000.00 €**
**TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections
40 000.00 €**
– Augmentation de crédits en investissement
D-2313 : Constructions **40 000.00 €**
**TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections
40 000.00 €**

Travaux salle annexe

Monsieur Pascal MISCHIERI présente le projet de rénovation de la salle annexe. Il rappelle que celle-ci, connaît un véritable problème structurel qui menace la solidité même du bâtiment.

Les travaux consistent donc en la pose de panneaux en particules de bois par l'intérieur, de l'isolation des parois et de la réfection complète de l'électricité avec climatisation par aérothermie. Puis les parois actuelles extérieures seront démontées et un bardage imputrescible posé. Enfin, les toilettes seront rénovées aux normes handicapées et l'aménagement intérieur très légèrement modifié.

Cette solution présente surtout l'avantage d'avoir un moindre coût (environ 55 000 €) pour une salle totalement rénovée.

Calendrier ADAP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a pour obligation avant le 27 septembre 2015, d'établir un document évaluatif relatif à l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées. Il faut lister l'ensemble des bâtiments, l'ensemble des travaux à réaliser sur chacun d'entre eux et établir un calendrier de réalisation de ces mises aux normes.

Point sur le pré de la Tour

Madame Monique GATOT fait une présentation du projet d'aménagement du pré de la tour.

Réalisé en plusieurs tranches, la première consisterait en l'aménagement d'un petit chemin d'accès fleuri et arboré conduisant à un lieu de repos type gloriette et ce sur la partie droite de la tour. Des fleurs de rocaille seraient plantées sur le mur d'enceinte et le petit pont sécurisé.

Les tranches futures pourraient voir la création d'une aire de jeux pour enfants, d'aménagement de quelques places de stationnement, etc.....

Questions diverses

– Emploi saisonnier :

Afin de pallier à un surcroît temporaire de travail, un saisonnier va être recruté. Il s'agit de Jean Jacques Magne, qui est inscrit à pôle emploi. Le contrat aura une durée de 3 semaines.

– Plan canicule :

Face aux fortes chaleurs le plan canicule a été mis en place. Les personnes vulnérables se sont inscrites auprès de la Mairie et les élus ont été chargés de prendre régulièrement des nouvelles de ces personnes et de s'assurer qu'elles respectent bien les règles exigées lors de tels épisodes météorologiques. Les administrés semblaient satisfaits de cette opération qui permet de retisser les liens sociaux et la solidarité intergénérationnelle.

– Église

Suite aux travaux de restauration, un concert sera donné à l'église le dimanche 20 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

